

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

P.V. N° 154 / 1976.

OBJET DE LA PROCÉDURE

Observation d'un phénomène céleste par Monsieur

L M , H

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1  
AFFAIRE

Observation d'un phénomène céleste par Monsieur

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input checked="" type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

73300250  
13-1-76

NUMÉRO D'ORDRE DÉSIGNATION DES PIÈCES

- 1 - Procès-verbal de synthèse.
- 2 - Procès-verbal d'audition de témoin L M , H (observateur).
- 3 - Planche photographique
- 4 - Reproduction cartographique
- 5 - Croquis panoramique à partir du lieu d'observation.

**CODÉ**  
**CODÉ**

S/DIRECTION de la GENDARMERIE  
COURRIER ARRIVÉE  
N° 000359 S 13 FEV 76

2097

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

- 2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
- GENERAL, Commandant la 1ère R.M à
- GENERAL, Commandant Régional de la Gendarmerie
- COLONEL, Commandant circonscription Régionale Gendarmerie du à
- 2 Direction de la Gendarmerie et Justice Militaire (Bureau Emploi - Service.)
- Monsieur le Préfet du Département de l' à
- Aux Archives.

3731/3 III  
→ DG JM (BER)

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Groupement LE Janvier 1976

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :  
1 Adjudant G

DATE, SIGNATURE, CACHET

13 FEVR. 1976

COMPAGNIE DE

PROCES - VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE

BRIGADE DE

N° 154

du 21 Janvier 1976.

L'an mil neuf cent soixante-seize.

Le Vingt-et-un Janvier.

Nous, G \_\_\_\_\_, R \_\_\_\_\_, Adjudant, Officier de police judiciaire de la Brigade de Gendarmerie de \_\_\_\_\_ ( )--

Vu les articles 17 à 20 & 75 du Code de procédure pénale.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

I - PREAMBULE

Le 17 Janvier 1976, à 8 heures 30, nous sommes informé téléphoniquement par Monsieur L. M. \_\_\_\_\_, demeurant au " \_\_\_\_\_ " commune de \_\_\_\_\_

( \_\_\_\_\_ ) de ce que le 13 Janvier 1976, à 17 heures 50, alors qu'il fermait les volets de sa chambre au premier étage, il a remarqué dans le ciel, un globe de lumière vert émeraude cerné d'une auréole rouge cuivré. La chose qui se déplaçait à une vitesse fulgurante a très rapidement disparu de son champ de vision et à l'horizon.

Il nous demande si une observation de ce genre a été faite par quelqu'un d'autre et portée à notre connaissance. Nous lui répondons par la négative.

Nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie qui se rendra plus tard sur les lieux.

Nous nous transportons au domicile de Monsieur L. M. \_\_\_\_\_

a) - CONSTATATIONS -

Aucune constatation ne peut être faite. Le 13 Janvier 1976, après 17 heures 50, heure de l'observation aucune modification n'a été remarquée.

Lors de l'observation, le ciel est mauve, le soleil se couche, la lune apparaît.

b) - ETAT -des- LIEUX :

La propriété de Monsieur L. M. \_\_\_\_\_ se situe au " \_\_\_\_\_ " commune de \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ), à la sortie \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ et en bordure du CD \_\_\_\_\_, sur la gauche de celui-ci, direction \_\_\_\_\_. La maison est construite perpendiculairement à la route, le CD \_\_\_\_\_.

Le lieu d'observation, une fenêtre de chambre au premier étage, se situe à 3, 50 mètres du sol. De là, le champ de vision est limité sur la droite par l'épaisseur du mur et sur la gauche par un talus important planté d'arbres en bordure de la chaussée. Ceci explique le temps très court de l'observation.

c) - REPERES PRISES.

Des photos aériennes en partant du point d'observation ont été prises.

.../....

ANALYSE  
RENSEIGNEMENTS

Observation d'un phénomène céleste.)

par :  
Nom : L. M.  
R.EXPEDITION.

Un relevé cartographique est exécuté ainsi qu'un croquis panoramique.-----

Une prospection est effectuée sur la trajectoire décrite par Monsieur D , aucune autre personne de notre circonscription n'a remarqué le phénomène.

Aucune perturbation n'a été constatée sur les installations électriques, rien de particulier n'a été remarqué sur le sol.-----

## II - // ENQUETE //

Dans sa déclaration (Pièce N° 2), Monsieur L explique comment il a été amené à voir ce phénomène ., dont il décrit la couleur et la forme. Il s'interroge sur la nature de la chose. Il parle plus d'une lumière que d'un objet. Il indique la direction. Il apporte des précisions sur la forme et sa grosseur par opposition à la lune qui se trouvait derrière. Après son passage l'atmosphère du coucher de soleil n'a pas paru perturbée. Le surlendemain, par l'intermédiaire de son fils, il s'est renseigné à la tour de contrôle de l'aéroport de , là, aucune constatation de ce genre n'a été faite. Il n'y a pas eu ce jour de tir d'engin de fait au camp du . ( Pièce N° 2).-----

Le lendemain de cette observation, la radio aurait relaté des phénomènes célestes dans la région de .-----

Dans les heures précédant l'observation, un hélicoptère a évolué assez longtemps au dessus de la vallée.-----

Vingt minutes après l'observation deux gros avions transporteurs ont survolé à rase-mote la route de à , coupant ainsi perpendiculairement la trajectoire de la chose observée.

Aucune autre personne ayant observé ce phénomène n'a été découverte sur notre circonscription.-----

Monsieur I est un homme et . Il a le sens de l'observation. Il est

Ses dires doivent être pris en considération.-----

### HUIT EXPEDITIONS DESTINEES

- La première, avec copie, à Monsieur le Procureur de la République à
- La deuxième, au Général, Commandant la Première Région Militaire à
- La troisième, au Général, Commandant Régional de la Gendarmerie Nationale à
- La quatrième, au COLONEL, Commandant la Circonscription Régionale de la Gendarmerie du Centre, à
- La Cinquième et sixième expéditions: Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire - Bureau Emploi-Service
- La Septième, à Monsieur le Préfet du Département de l'Indre-et-Loire à
- La huitième, aux Archives.

Fait et clos, à , le 21 Janvier 1976.

L'Adjudant J  
C.F.S.

GROUPEMENT

d

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° / 19

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

H

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

Monsieur L , H

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix sept janvier mil neuf cent soixante seize.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

G , R , Adjudant, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

16 à 20 & 75 à 78 ----- DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

L. , H , retraité, demeurant  
commune de  
qui nous déclare à 9 h 30 :

----- Le mardi 13 janvier 1976 à 17 h 50, en raison de la  
fraicheur du soir qui descend, j'ouvre la fenêtre de ma chambre  
située au premier étage afin de fermer les volets. -----

Entendant alors un oiseau pepier sur un arbre proche, je penche  
le buste pour l'apercevoir, car le mur d'encadrement est épais,  
(0,55 mètre). Je reste saisi d'étonnement autant que d'admiration  
devant la beauté de ce que je vois presque qu'à la verticale au-des-  
sus de moi.

Sur le ciel mauve du couchant se détache, à l'avant d'une mince  
traînée fugitive, un globe de lumière magnifique d'un vert émeraude  
de éclatant orné d'une auréole de rouge cuivré.

Je m'entends m'exclamer "Ah que c'est beau !"

Je pense aussitôt à un météore, mais en raison de la clarté du  
jour encore vive à cette heure je repousse cette hypothèse. Alors  
un engon balistique, une fusée peut être ? Cette lumière en effet  
se déplace rectilignement à une vitesse fulgurante d'Ouest en  
Est (parallèlement à la façade de la maison, c'est à dire sensiblement  
de à ) ; mais sa trajectoire très tendue me  
fait écarter cette idée.

S'agit-il d'une roquette tirée d'un avion ? Mais le silence est  
total. Aucun sifflement.

Ce globe lumineux rapidement masqué par les ramures de l'arbre  
proche disparaît bien vite à l'horizon borné par la croupe du  
terrain surélevé qui borde la route.

Cette vision n'aura duré qu'un temps fort bref difficile à  
évaluer (deux ou trois secondes) aussi bien que son altitude  
(2000 mètres peut être) n'en connaissant pas le volume. Si bien  
qu'il serait risqué d'affirmer qu'il s'agit d'un globe plutôt  
qu'un disque. De là à conclure que la chose était ronde, non !  
Celle-ci s'inscrivait plutôt dans les limites d'un losange verti-  
cal, plus précisément comme une ellipse verticale dont le som-  
met serait plus arrondi que la base, celle-ci amorçant la cour-  
te traînée de la queue.

---- Ce globe par comparaison au disque de la lune qui brillait à cette heure vers le ; pourrait être estimé de mémoire à environ aux 2/3 de la surface de celle ci, ce jour là et à cette heure là.

---- Au cour de cette observation aucun changement n'a été remarqué relatif à la direction, la vitesse, la couleur, l'altitude ou l'aspect de cette manifestation céleste.

---- Après son passage l'atmosphère sereine du coucher du soleil n'a pas parue perturbée.

---- A noter que naturellement les indications horaires et directionnel les ont été effectuées après coup, mais avec précision après le passage du phénomène.

---- Par contre ce n'est que le surlendemain que mon fils ayant fait son service à la tour de contrôle de la base aérienne de a pu questionner celle-ci par téléphone. Aucun fait particulier n'a été remarqué dans le secteur au jour et heure indiqués.

---- En outre le Capitaine Commandant le camp du également questionné par téléphone a dit ne pas avoir eu connaissance de tir d'engins effectués au jour et à l'heure indiquée (il ~~est~~ cependant fait remarquer que le lendemain la radio aurait relaté des phénomènes célestes dans la région de .)

---- Peut être y a t il corrélation entre le fait amplement décrit ci-dessus et le passage vingt minutes plus tard de deux gros avions transporteurs survolant en rase motte la de à ' - ' c'est à dire du au et également le fait qu'un hélicoptère a évoqué assez longtemps au-dessus de la vallée dans les heures précédant l'observation.

---- Le dix sept janvier mil neuf cent soixante seize à dix heures trente, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'enquêteur.

A signée aux envois précédents.

PHOTOGRAPHIE N° 1



Panorama que l'on découvre de la fenêtre de chambre de Monsieur  
L. N. (partie droite).

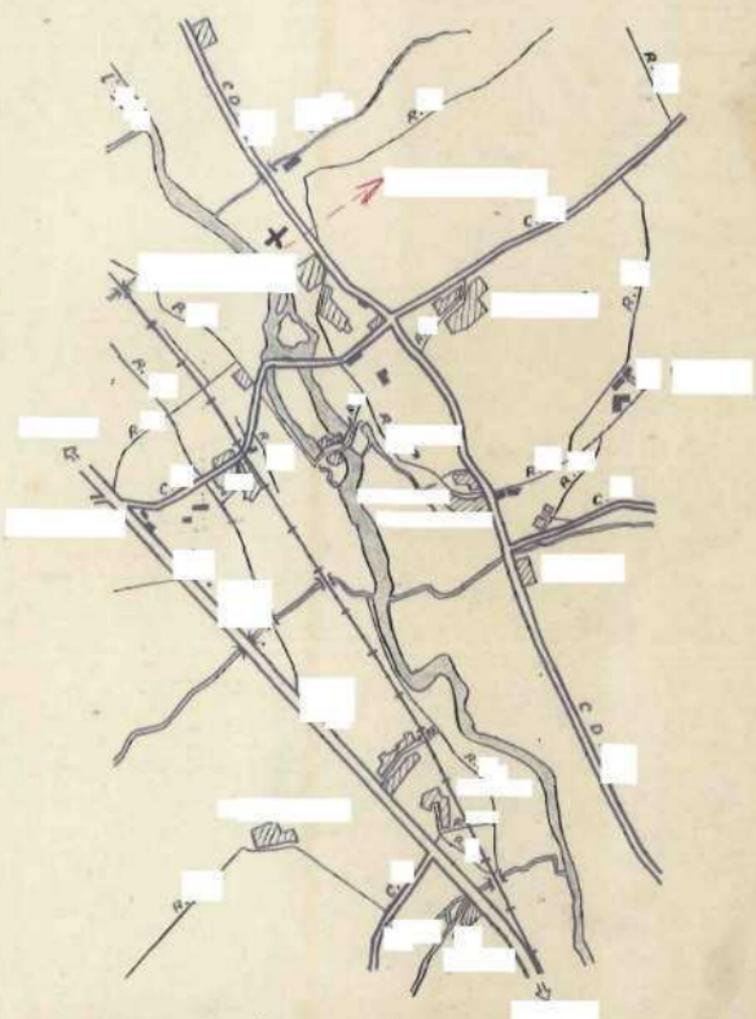
Photographie prise le 19 Janvier à 17 heures 50 par un temps  
ressemblant à celui du jour de l'Observation.

PHOTOGRAPHIE N° 2



Panorama que l'on découvre de la fenêtre de chambre de Monsieur  
L. N. (partie gauche). Horizon bouché par talus et végétation.

REPRODUCTION CARTOGRAPHIQUE  
DES LIEUX DE L'OBSERVATION.



---> trajectoire observée

+ emplacement de la maison du témoin

Echelle : 1/10 000

CROQUIS PANORAMIQUE

